



TRAME D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE DE PRÊT D'HONNEUR OU DE SECOURS

À COMPLÉTER PAR LE TRAVAILLEUR SOCIAL

Merci de compléter l'imprimé au stylo noir.

Consenties dans la limite des fonds disponibles inscrits chaque année au budget d'interventions sociales par le Conseil d'administration, les aides financières individuelles doivent s'inscrire en complémentarité des dispositifs partenariaux. Les aides financières individuelles sont des aides extra-légales et sont accordées sous conditions de ressources en application du règlement intérieur d'action sociale. Les décisions sont prises en Commission des aides financières individuelles et ne sont pas susceptibles de recours.

Les prêts d'honneur et les secours nécessitent l'instruction par un travailleur social. La demande s'inscrit alors dans le processus d'accompagnement global élaboré avec et pour la famille. Les familles doivent impérativement et prioritairement, faire valoir leurs droits légaux aux prestations et à l'obligation alimentaire. Cette obligation est présumée remplie en cas de garde alternée. Les aides financières individuelles de la Caf de la Charente sont subsidiaires aux dispositifs d'aides financières des partenaires œuvrant sur le département.

Les demandes seront étudiées à réception de ce dossier renseigné dans son intégralité avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Caf de la Charente
Service d'aides financières individuelles
30-32 Boulevard de Bury
16000 Angoulême

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Numéro allocataire Caf :

Numéro de sécurité sociale :

Bailleur :

SITUATION FAMILIALE

Marié.e Vie maritale Séparé.e Divorcé.e Veuf.ve Célibataire PACS

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	Nom	Prénom	Date de naissance	Situation professionnelle ou scolaire (nom, lieu, nature du contrat)
Parent 1				
Parent 2				



	Nom	Prénom	Date de naissance	Situation professionnelle ou scolaire (nom, lieu, nature du contrat)
Enfant.s				
Autre.s personne.s à charge				

BUDGET

	Parent 1	Parent 2	Enfant.s / Autre.s
Salaire mensuel			
Revenus prof. non-salariés			
Indemnités de stage			
Indemnités chômage			
Prestations familiales			
AAH			
RSA			
Pension alimentaire			
ASF			
Prestation maladie (IJ)			
Rente accident du travail			
Pension d'invalidité			
Pensions de retraites			
Aide au logement			
Autre.s (préciser)			
Total			
Total des ressources			



	Parent 1	Parent 2	Enfant.s / Autre.s
Loyer brut (hors aide au logement)			
Accession / mensualités			
Électricité			
Gaz			
Chauffage			
Eau			
Assainissement			
Téléphone			
Internet			
Frais de transport			
Mutuelle			
Assurance habitation			
Assurance voiture			
Pension alimentaire			
Frais de scolarité			
Cantine			
Frais de garde d'enfant			
Prêt Caf			
Crédit Auto			
Crédit à la consommation			
Remboursement BDF			
Dette			
Autre.s (préciser)			
Total			
Total des charges			



RESTE À VIVRE

Total des ressources	Total des charges	Reste à vivre	Nombre de personnes

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

Dossier de surendettement Banque de France (BDF)

Déposé Recevable Adopté

L'allocataire bénéficie-t-il d'une mesure de protection ou d'accompagnement budgétaire :

Non Oui laquelle ? :

RAPPORT SOCIAL AVEC EXPOSÉ DE LA SITUATION

Toute demande doit mentionner les informations suivantes dans l'exposé de la situation :

- le contexte familial
- le logement
- le budget (actuel, projection en cas de changement de situation à venir, valorisation des droits potentiels...)
- l'emploi, l'insertion et la mobilité
- l'accompagnement social (préciser le cadre d'intervention et les objectifs travaillés, l'origine et la nature des difficultés rencontrées et le projet de résolution de ces difficultés)
- le plan de financement global de l'aide demandée (cofinancement demandé s'il y en a, type d'aide demandée, proportion en prêt et en subvention, participation de l'allocataire)
- l'avis obligatoire du travailleur social quant à la demande.

La demande doit être argumentée et le besoin clairement identifié. Si le dossier est incomplet, le dossier se verra recevoir un refus administratif avec la précision des informations manquantes.





Dossier constitué par :

Cachet de l'institution

À le / / Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

À le / / Signature du demandeur :

La Loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 du Code pénal). Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi qu'un droit à leur limitation. Ces droits s'exercent par écrit auprès de la Direction de la Caf de la Charente ou de son Délégué à la protection des données.

